



**Accord de collaboration entre le SPVM et le Réseau pour la stratégie de la communauté autochtone urbaine de Montréal  
Juin 2015**

La province de **Québec** est constituée, entre autres, de nombreuses **collectivités autochtones fortes et dynamiques**. Celles-ci comprennent les Premières nations, ainsi que les Métis et les Inuits. Bien qu'ils présentent de nombreuses similitudes, les groupes autochtones ont des réalités spécifiques. Ainsi, en 2011, 10,1% de la population autochtone au Canada vit au Québec alors qu'entre 2001 et 2006, la population autochtone à Montréal a augmenté de 62%, représentant le plus grand taux de **croissance démographique** de toutes les villes canadiennes. En 2011, la population autochtone à Montréal était de 26 285 individus.<sup>1</sup>

Les communautés autochtones de Montréal sont **fortes** de leurs **diversités** linguistique et culturelle, de leur **résilience** et de leur **créativité**. Elles possèdent des organisations et leaders très dynamiques. Cependant, comme les autres communautés au Québec et au Canada, les communautés autochtones de Montréal doivent faire face à plusieurs défis. Par exemple, les **Inuits** représentent 45% de la population autochtone sans-abri à Montréal, même s'ils représentent environ 10% de la population autochtone totale de la ville.<sup>2</sup> Également, entre 2003 et 2008, le nombre de personnes autochtones dans les établissements de détention et les établissements pénitenciers provinciaux au Québec a augmenté de 25%.<sup>3</sup> Il faut ajouter aussi qu'au Québec, les femmes autochtones sont 2,6 fois plus susceptibles d'être victimes d'un homicide que les femmes non autochtones.<sup>4</sup>

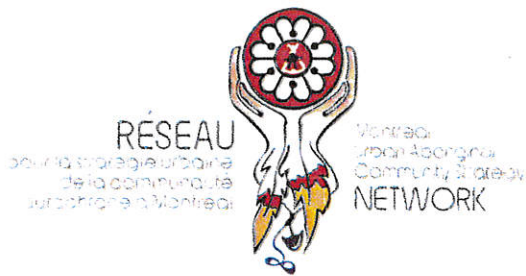
Face à cette situation et considérant que la population autochtone **urbaine** continue de croître à Montréal, il est nécessaire de mettre en place un accord de collaboration entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Communauté.

<sup>1</sup> Statistics Canada (2014), *NHS Profile, Montréal, CMA, Quebec, 2011*.

<sup>2</sup> Société Makivik (2012) *Mémoire sur l'itinérance inuit à Montréal*; Kishigam (2012) *Living Conditions and Ways of Life of Inuit People in Montreal: a summary from research conducted in Montreal*.

<sup>3</sup> R. Brassard, L. Giroux et D. Lamothe-Gagnon (2011). *Profil correctionnel 2007-2008: Les Autochtones confiés aux Services correctionnels*, Québec, Services correctionnels, ministère de la sécurité publique.

<sup>4</sup> The Royal Canadian Mounted Police (2014), *Missing and murdered Aboriginal women: A national overview*.



## OBJECTIF DE L'ACCORD

Face aux défis que doit relever la population autochtone de Montréal, le présent accord de collaboration est le résultat d'une volonté partagée qui tend à favoriser des **approches préventives**, la **compréhension** et **une communication ouverte** entre le Service de police de la Ville de Montréal et les communautés autochtones de Montréal. De fait, cet accord de partenariat novateur vise à :

### Objectif 1 : normaliser le partenariat

- développer des relations formelles entre des organismes communautaires autochtones et le SPVM ;
- mettre en place un comité de vigie autochtone représentatif de la diversité de la communauté ;
- créer un poste d'agent de liaison autochtone pour le développement des liens étroits avec la communauté.

### Objectif 2 : contribuer à l'optimisation des compétences du personnel du SPVM

- assurer des séances d'information régulières et continues aux réalités autochtones développées par le réseau (avec la participation de la Société Makivik et d'autres organisations clé) au personnel du SPVM ;
- collaborer avec les organisations et les ressources communautaires pertinentes pour créer et mettre à jour du matériel pédagogique pour le personnel du SPVM et / ou membres de la communauté, tel qu'un guide autochtone de ressources, un guide d'accueil en inuktitut, des informations sur le trafic d'êtres humains, etc.
- fournir à la communauté autochtone des séances d'information périodiques sur la mission du SPVM.


### Objectif 3 : accompagner la Communauté dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de prévention

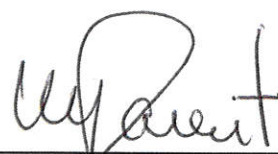
- développer et mettre en œuvre des programmes de prévention autour de thèmes qui découlent des réunions avec le comité de vigie autochtone ;
- fournir des informations sur des services culturellement appropriés, tels que les Services parajudiciaires autochtones du Québec.



**Objectif 4 : associer la Communauté dans les stratégies d'intervention (prévention et réponse) quant aux femmes autochtones disparues.**

- développer et mettre en œuvre un protocole et des procédures quand une femme autochtone est portée disparue. Ce protocole, développé avec les organismes communautaires pertinents et les membres de la communauté, devrait inclure des lignes directrices pour assurer de bonnes relations avec les familles.

  
Date: June 25, 2015  
**Mme Nakuset - Coprésidente**  
RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal

  
Date: 25 juin 2015  
**M. Marc Parent - Directeur**  
Service de police de la Ville de Montréal